



Le 13 janvier 2021

Courrier à l'attention des responsables des salles de cinéma

Madame, Monsieur,

Votre commune a été retenue dans le cadre du plan Petites Villes de demain, directement inspiré du Plan d'Action National Cœur de Ville.

Parmi les 227 municipalités retenues en région Auvergne-Rhône-Alpes, 112 bénéficient de la présence d'une salle de cinéma ou d'un point de projection itinérant. C'est dire la vitalité de l'exploitation en France et particulièrement sur notre région.

Lors du montage des projets par les communes, les cinémas n'ont pas toujours été pris en compte. Les salles sont pourtant au cœur de la vitalité des territoires. Aussi, il nous semble pertinent de vous mettre en contact avec votre élu référent, ou a minima la personne en mairie en charge de ce dossier, si vous la connaissez.

La culture est un des axes du plan à développer !

La convention qui sera signée entre la commune et les autres partenaires doit, dans la mesure du possible, intégrer l'établissement cinématographique hébergé sur son périmètre, quel que soit son statut, pour des projets qui étaient peut-être déjà en cours, ou pour de nouveaux projets de rénovation, d'agrandissement ou de mise aux normes écologiques.

A titre d'information, la Région et la DRAC sont partenaires de ce dispositif et seront partie prenante d'une façon ou d'une autre dans le contrat, tout comme pourraient l'être les départements et autres collectivités territoriales.

.../...

Nos associations se tiennent à votre disposition.

Vous pouvez, si vous le souhaitez :

- nous faire un retour de votre connaissance du projet sur votre commune (les CR des bulletins municipaux devraient vous permettre de trouver les informations si besoin).
- nous faire savoir si vous souhaitez entreprendre des démarches pour intégrer ce dispositif sur votre commune pour un projet lié à votre salle.
- nous faire savoir si vous pensez qu'un courrier au maire de votre commune peut favoriser le dialogue et les démarches.

Nous vous remercions de votre attention,
Cordialement,

Jacques Richer,
Président
ACRIRA



Cyril Désiré,
Président
LES ECRANS



Marion Sommermeyer,
Présidente
GRAC



Bruno Rambier,
Président
PLEIN CHAMP



ACRIRA – contact@acrira.org
2 rue des Arts et métiers 38000 GRENOBLE

ECRANS – contact@les-ecrans.org
La Cartoucherie - 33 rue de Chony - 26500 Bourg-lès-Valence

GRAC – forum@grac.asso.fr
24 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne

PLEIN CHAMP – reseaupleinchamp@gmail.com
Pôle 22 bis Impasse Bonnabaud 63000 Clermont-Ferrand

Petites villes de demain est initié par le ministère de la cohésion sociale des territoires. Il accompagne les projets de territoires des élus des communes et intercommunalités de moins de 20 000 habitants, en apportant des crédits financiers à 1000 communes pour le financement de leurs projets lorsque ceux-ci visent trois priorités : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Ce programme accompagne pour 6 ans les projets des collectivités concernées. Les candidatures sont recueillies par les préfets de département et les bénéficiaires désignés par le préfet.

En savoir plus :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/petites-villes-de-demain-45#scrollNav-4>

La salle de cinéma, en tant qu'activité structurante de cohésion du territoire, a toute sa place dans Petites Villes de demain qui peut soutenir les projets d'investissement et de rénovation des salles.